

----- Limite de zone et de secteur de zone

 SECTEUR CONCERNÉ PAR UNE OAF

 ZONE UA : centre ancien du chef lieu

 ZONE UA_h: secteurs correspondant au

 ZONE UB : extensions de faible densité

 ZONE UX : zone d'activité économique

 ZONE 1AU : zone d'urbanisation future à court terme

 ZONE A : zone agricole dans lesquelles sont autorisées les constructions

et les installations liées aux exploitations agricoles

 ZONE AP : zone agricole inconstructible

ZONE Am: zone d'alpage accueillant des constructions existantes, agricoles ou non, accessibles que l'été

 ZONE Ar: zone agricole accueillant des habitations existantes non liées à une exploitation agricole

 ZONE N : zone naturelle

 ZONE Ne : zone naturelle accueillant des aménagements ou des équipements publics d'intérêt collectif

ZONE Nr: zone naturelle accueillant des bâtiments résidentiels existants

 ZONE Nh: zone naturelle humide

Zone Nx: zone naturelle pouvant accueillir des dépôts de matériaux inertes

 Emplacement réservé

 Bâtiment public

 Bâtiment agricole

 Bâtiment nouveau non cadastré

Trame bleue

Trame verte - Zone nodale à fort enjeu

 Corridor écologique avéré

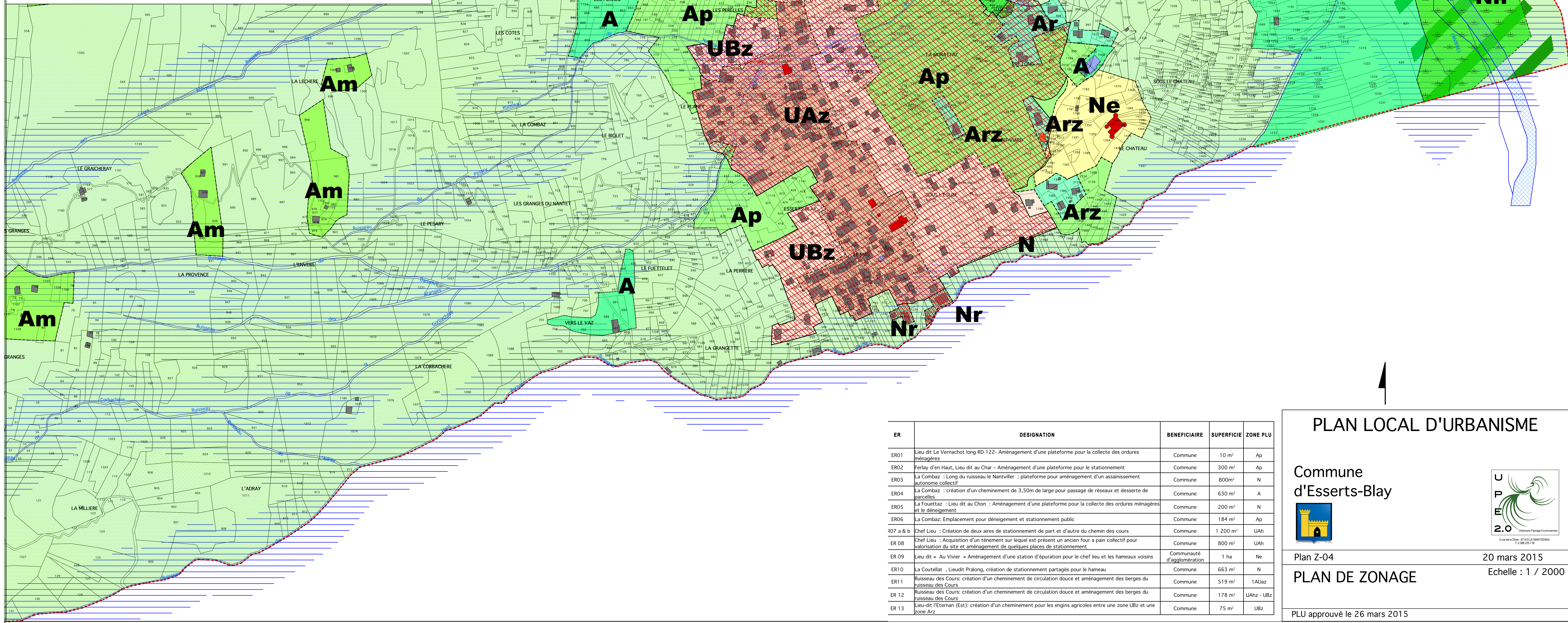
Remarque: les indices Z pour les zones urbaines signifient que la zone concernée est soumise aux règles du PIZ de la commune
Zone indicée en z

 Risque faible

 Risque moyen

 Risque fort

 Recul de constructibilité par rapport aux cours d'eau
10m par rapport à la berge



ER	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE	ZONE PLU
ER01	Lieu dit Le Vernachot long RD 122- Aménagement d'une plateforme pour la collecte des ordures ménagères	Commune	10 m²	Ap
ER02	Ferlay d'en Haut, Lieu dit au Char - Aménagement d'une plateforme pour le stationnement	Commune	300 m²	Ap
ER03	La Combaz : Long du ruisseau le Nantviller : plateforme pour aménagement d'un assainissement autonome collectif	Commune	800m²	N
ER04	La Combaz : création d'un cheminement de 3,50m de large pour passage de réseaux et desserte de parcelles	Commune	630 m²	A
ER05	La Fouettaz, Lieu dit au Chon : Aménagement d'une plateforme pour la collecte des ordures ménagères et le déneigement	Commune	200 m²	N
ER06	La Combaz: Emplacement pour déneigement et stationnement public	Commune	184 m²	Ap
X07 a & b	Chief Lieu : Création de deux axes de stationnement de part et d'autre du chemin des cours	Commune	1 200 m²	U4H
ER 08	Chief Lieu : Acquisition d'un tènement sur lequel est présent un ancien four à pain collectif pour valorisation du site et aménagement de quelques places de stationnement	Commune	800 m²	U4H
ER 09	Lieu dit « Au Vivier » Aménagement d'une station d'épuration pour le chef lieu et les hameaux voisins	Communauté d'agglomération	1 ha	Ne
ER10	La Couettell - Lieudit Pralong, création de stationnement partagés pour le hameau	Commune	663 m²	N
ER 11	Ruisseau des Cours: création d'un cheminement de circulation douce et aménagement des berges du ruisseau des Cours	Commune	519 m²	1A1az
ER 12	Ruisseau des Cours: création d'un cheminement de circulation douce et aménagement des berges du ruisseau des Cours	Commune	178 m²	UAhz - UBZ
ER 13	Lieu dit l'Etéran (Est): création d'un cheminement pour les engins agricoles entre une zone UBZ et une zone Arz	Commune	75 m²	UBZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune
d'Esserts-Blay

Plan Z-04

PLAN DE ZONAGE



20 mars 2015

Echelle : 1 / 2000

PLU approuvé le 26 mars 2015